



POUR QUI?

La formation *Repérer la personne vulnérable au suicide et appliquer les mesures de protection requises* s'adresse aux intervenants ou aux professionnels qui travaillent auprès des adultes et des adolescents de 14 ans et plus et qui ont la responsabilité professionnelle de prévenir le suicide. Au sein de leur organisation, ils ont un rôle de repérage de la personne vulnérable au suicide, mais n'ont pas celui de la prise en charge de la personne suicidaire. Cette formation ne remplace PAS la formation de trois jours.

Le milieu de travail du participant doit pouvoir appliquer les différentes mesures de protection qui sont présentées dans la formation.

APPROCHE

La formation allie théorie et mise en pratique par le biais d'exercices, de mises en situation, de discussions, etc.

Repérer la personne vulnérable au suicide et appliquer les mesures de protection requises (7 heures)

Formation offerte par Besoin d'aide 24/7

OBJECTIFS

Au terme de cette journée, le participant sera en mesure de reconnaître certaines caractéristiques de la personne suicidaire, de repérer la personne vulnérable au suicide, de déterminer si le repérage est positif ou négatif et de déterminer les mesures de protection requises.

Plus précisément :

- Discuter de certaines caractéristiques de la personne suicidaire et repérer celle-ci.
- Déterminer si le repérage est positif ou négatif.
- Déterminer les mesures de protection requises et les appliquer.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Formulaire Repérer la personne vulnérable au suicide et appliquer les mesures de protection requises

Remplir le formulaire à l'ordinateur, afin que les informations soient plus lisibles.

Pour réserver votre place, veuillez retourner le formulaire d'inscription par télécopieur au 819-757-4598 ou par courriel au formation@besoinaide.ca

Prénom : _____ Nom : _____

Organisation : _____ Fonction : _____

Adresse : _____ Ville : _____ Code postal : _____

Tél. (bureau) : _____ Tél. (maison) : _____

Courriel : _____ Signature : _____

PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Un rappel vous sera envoyé environ 14 jours avant la tenue de la formation, à ce moment vous allez recevoir les coordonnées du local exact pour votre formation.

Avis important : Lorsque vous êtes inscrit à la formation, vous ne pouvez changer de date de formation, à moins d'un événement majeur, qui doit être approuvé par la direction de Besoin d'aide 24/7. Si vous changez de date, vous aurez l'obligation de payer votre place pour la journée à laquelle vous vous êtes inscrits.

Politique d'annulation : Pour obtenir un remboursement, il est nécessaire d'envoyer un avis écrit 7 jours ouvrables avant la formation.

À noter, pour pouvoir participer, votre inscription doit être payée avant la tenue de la formation ou le jour même.

7 février 2023, Classe virtuelle

Montant: Régulier 125.00\$

Chèque/Mandat Poste à l'ordre de Besoin d'aide 24/7

Adresse pour votre chèque, 866 rue Royale, suite 102, Malartic, Québec, J0Y 1Z0



POUR PLUS D'INFORMATION

819 757-6282, poste 3

formation@besoinaide.ca